

Branche examinée 9a : Droit

Numéro du (de la) candidat(e)

F - 23 - _ _ _ - _

Durée de l'examen

40 minutes

Nombre de pages de l'épreuve
(y compris la page de garde)

10



Annexe(s)

Calendrier de l'année (1 page)

Maximum de points possibles

40

Points obtenus

Note

Solutions

Indications

- Veuillez inscrire votre numéro de candidat(e) sur toutes les pages de l'épreuve et sur les éventuelles pages supplémentaires.
- Veuillez vérifier que les pages figurant dans la donnée correspondent au nombre de pages indiqué ci-dessus.
- Veuillez utiliser pour votre réponse exclusivement le recto des feuilles de l'épreuve / des solutions.
- Si nécessaire, veuillez utiliser des pages supplémentaires pour la rédaction de vos réponses. Seules les feuilles officielles sont admises. En cas de besoin, veuillez le signaler par un signe de la main au surveillant durant l'épreuve.
- Le fait de citer uniquement un article de loi ou d'ordonnance n'est pas une réponse suffisante (à moins que ceci vous soit expressément demandé).
- Les exercices peuvent être résolus dans un ordre à votre convenance. Le nombre maximum des points est indiqué pour chaque exercice. Des points sont aussi attribués pour des solutions partielles.
- Veuillez utiliser un stylo à bille ou à encre, un feutre « indélébile » ne devant pas s'effacer. La couleur rouge et le crayon à papier sont exclus.

Le collège d'experts

Date

Signatures

Expert(e) 1

Expert(e) 2

Branche examinée 9a : Droit

Numéro du (de la) candidat(e)

F - 23 - _ _ _ - _

Exercice 1 : Principes de droit constitutionnel (4 points)

Donnée

Le système politique suisse comporte quatre piliers fondamentaux. L'un d'entre eux est l'État de droit (élément de l'État de droit).

Exercice 1.1 (1 point)

Veillez citer deux autres éléments fondamentaux.

Proposition de solution

- La démocratie
- Le fédéralisme
- L'État social

[Note pour la correction : ½ point par réponse correcte, les termes comme Etat de droit ou démocratie donnent également ½ point chacun. Autres termes OK, vérifier si un terme correspond à chaque élément].

Exercice 1.2 (3 points)

Pour trois des quatre piliers fondamentaux du système politique de la Suisse, veuillez citer un exemple tiré de la Constitution fédérale (avec l'article et l'alinéa exacts).

Proposition de solution

- l'élément de l'État de droit : séparation des pouvoirs, art. 144 al. 1 Cst.
- l'élément démocratique : élection du Conseil national, art. 149 al. 2 Cst.
- l'élément fédéraliste : majorité des cantons, art. 140 al. 1, Cst.
- l'élément d'État social : les buts sociaux, art. 41 al. 1 Cst.

[Note pour la correction : 1 point par réponse correcte et par article et alinéa corrects, mais au maximum 1 point par élément, donc pas attribuer 2 points, si deux solutions concernant le droit constitutionnel sont mentionnées et ne peuvent être attribuées à aucun autre élément].

Points obtenus :

Branche examinée 9a : Droit

Numéro du (de la) candidat(e)

F - 23 - _ _ _ - _

Exercice 2 : Procédure (6 points)**Donnée**

Les rentes de l'AVS sont adaptées tous les deux ans par le Conseil fédéral à l'évolution des prix et des salaires sur la base de l'indice mixte (art. 33ter LAVS). En 2022, le renchérissement s'est élevé à 2,8 pour cent, alors que les salaires n'ont augmenté que de deux pour cent. Le Conseil fédéral a donc décidé d'une augmentation générale des rentes de 2,5 pour cent. Rosa Immergrün, retraitée AVS, reçoit une lettre de sa caisse de compensation l'informant de l'augmentation de sa rente. Elle n'est toutefois pas satisfaite du montant de l'augmentation et ne trouve pas la procédure du Conseil fédéral correcte. Elle estime que les rentes doivent au moins être adaptées à l'évolution des prix. La caisse de compensation s'en tient à son courrier d'information. Rosa Immergrün veut faire examiner cette question par un tribunal. Elle estime qu'il n'est pas correct de n'avoir reçu qu'une simple lettre de la part de la caisse de compensation.

Exercice 2.1 (1 point)

Que répondez-vous aux accusations de Rosa Immergrün selon laquelle l'augmentation des rentes au 1^{er} janvier 2023 n'a été effectuée que sous la forme d'un simple courrier ? Veuillez justifier votre réponse en vous appuyant sur les bases légales (loi et article).

Proposition de solution

Conformément à l'art. 51quater RAVS, l'adaptation des rentes ne doit être notifiée à l'ayant droit sous forme d'une décision que sur demande écrite. (1)

Exercice 2.2 (1 point)

Comment Rosa Immergrün doit-elle procéder en ce moment pour obtenir une décision de justice ? Quelle première démarche doit-elle entreprendre ?

Proposition de solution

Elle doit d'abord demander une décision (sujette à recours). (Pour le reste, il s'agit de la procédure normale.) (1)

Exercice 2.3 (2 points)

Où trouve-t-on le principe sur lequel se fonde l'avis de Rosa Immergrün, d'après laquelle les rentes doivent être adaptées au moins au renchérissement ? (Référence exacte, article, alinéa et lettre).

Proposition de solution

Art. 112 al. 2 lit. d Cst. (2)

Exercice 2.4 (2 points)

Comment évaluez-vous les chances de Rosa Immergrün d'obtenir gain de cause devant les tribunaux ? Veuillez justifier votre réponse et indiquer les bases légales qui étayent votre opinion (référence, article).

Proposition de solution

Pas de chance de succès (1). En vertu de l'art. 190 Cst., le Tribunal fédéral et les autorités sont tenues d'appliquer les lois fédérales. (1)

Points obtenus :

Branche examinée 9a : Droit

Numéro du (de la) candidat(e)

F - 23 - _ _ _ - _

Exercice 3 : Droits populaires (3 points)

Donnée

Vous êtes de l'avis que les conditions d'octroi des rentes AVS pour enfants ne sont plus adaptées à notre époque. Vous avez entendu dire notamment qu'un nombre élevé de rentes pour enfants sont versées à des pères suisses vivant en Asie. Selon votre opinion, cette situation doit absolument être modifiée.

Exercice 3.1 (1 point)

En tant que citoyen/citoyenne de ce pays, quelle possibilité avez-vous sur le plan politique d'initier les changements souhaités ?

Proposition de solution

Initiative populaire (1)

Exercice 3.2 (2 points)

Quelle est la première étape à franchir en vue du changement souhaité ?

Proposition de solution

100'000 signatures (1) en 18 mois (1)

Points obtenus :

Branche examinée 9a : Droit

Numéro du (de la) candidat(e)

F - 23 - _ _ _ - _

Exercice 4 : Observation des délais (4 points)

Donnée

Pour observer les délais dans les procédures concernant l'assurance sociale et les recours, il convient de respecter certaines règles formelles.

Exercice 4.1 (2 points)

Dans le cadre de la procédure administrative, l'assurance-accidents Looping a fixé à Stefan Kalt un délai pour fournir des pièces. Pendant ce délai, il dépose une demande de prolongation, car son oncle, avocat de profession, se trouve actuellement à l'étranger. Il souhaite absolument le consulter à son retour.

Est-ce que l'assurance-accidents peut accéder à sa demande ? Veuillez indiquer la disposition légale y relative (loi, article et alinéa).

Exercice 4.2 (2 points)

Stefan Kalt a reçu le 8 mars 2023 une décision sur opposition de l'assurance-accidents, datée du 3 mars 2023. Vous devez lui expliquer au téléphone jusqu'à quand il peut faire recours.

A l'aide du calendrier ci-joint, veuillez déterminer le dernier jour utile pour respecter le délai (date exacte : jj.mm.aa).

Propositions de solution

4.1 Oui (1) art. 40 al. 3 LPGa (1)

4.2 24.04.2023 (2)

Points obtenus :

Branche examinée 9a : Droit

Numéro du (de la) candidat(e)

F - 23 - _ _ _ - _

Exercice 5 : Droit procédural selon la LPGGA (5 points)

Donnée

De nombreuses règles de procédure figurent dans la LPGGA et dans l'OPGA. Veuillez indiquer quels articles (y compris les alinéas) de ces deux actes législatifs permettent de trouver les solutions aux questions suivantes.

Exercice 5.1 (1 point)

Définition de la résidence habituelle d'une personne.

Exercice 5.2 (1 point)

Détails concernant le calcul de la situation difficile au sens de l'art. 25 al. 1 LPGGA.

Exercice 5.3 (1 point)

Un assureur peut modifier la décision à l'avantage ou au détriment de la partie qui fait opposition.

Exercice 5.4 (1 point)

Lorsqu'un assureur constate qu'une personne assurée peut prétendre à des prestations d'autres assurances sociales, il en informe sans retard ces dernières.

Exercice 5.5 (1 point)

Compétence pour statuer sur la demande d'un assureur d'ordonner une mesure d'observation avec des instruments techniques de localisation

Propositions de solution

5.1 art. 13 al. 2 LPGGA (1)

5.2 art. 5 OPGA (1)

5.3 art. 12 al. 1 OPGA (1)

5.4 art. 49 al. 4 LPGGA (1)

5.5 art. 43b al. 2 LPGGA (1)

Points obtenus :

Branche examinée 9a : Droit

Numéro du (de la) candidat(e)

F - 23 - _ _ _ - _

Exercice 6 : Effet suspensif (5 points)

Donnée

Une opposition ou un recours a en principe un effet suspensif, ce qui signifie que la décision ne peut pas être exécutée pendant une procédure d'opposition ou de recours. Les assureurs peuvent toutefois retirer l'effet suspensif.

Tâche

Pour les différents cas de figure suivants, veuillez mettre une croix dans la colonne appropriée si un retrait de l'effet suspensif est indiqué ou non.

	Oui	Non
Un organe d'exécution PC rend une décision par laquelle un droit aux PC est refusé.		
Un office AI rend une décision pour réduire la rente AI.		
Une caisse de compensation AVS rend une décision de cotisation.		
Une assurance-accidents rend une décision d'allocation pour impotent.		
Une caisse de chômage suspend le droit à des indemnités après avoir constaté que celles-ci ont été octroyées sur la base de fausses déclarations de la personne assurée.		

Proposition de solution

	Oui	Non
<i>Un organe d'exécution PC rend une décision par laquelle un droit aux PC est refusé.</i>		X
<i>Un office AI rend une décision pour réduire la rente AI.</i>	X	
<i>Une caisse de compensation AVS rend une décision de cotisation.</i>		X
<i>Une assurance-accidents rend une décision d'allocation pour impotent.</i>		X
<i>Une caisse de chômage suspend le droit à des indemnités après avoir constaté que celles-ci ont été octroyées sur la base de fausses déclarations de la personne assurée.</i>	X	

1 point par réponse correcte

Points obtenus :

Branche examinée 9a : Droit

Numéro du (de la) candidat(e)

F - 23 - _ _ _ - _

**Exercice 7 : Entrée en force des décisions et des décisions sur opposition
(6 points)**

Donnée

Dans certaines conditions, il est possible de modifier des décisions et des décisions sur opposition malgré leur entrée en vigueur formelle.

Tâche

Thomas Inauen gère son propre cabinet médical. Sur la base d'une communication fiscale, la caisse de compensation compétente a rendu le 2 février 2023 une décision de cotisations AVS/AI/APG d'un montant de CHF 25'000. En raison d'une charge de travail élevée, le cotisant n'a pas examiné la décision de plus près. En septembre 2023, il constate que la caisse de compensation lui a notifié à tort des cotisations trop élevées de CHF 50 et que cette décision est donc sans aucun doute erronée. Il s'adresse à la caisse de compensation en lui demandant de modifier la décision.

Vous avez la tâche de prendre position sur cette demande pour la caisse de compensation.

Exercice 7.1 (1 point)

Quel est le terme technique de cette demande ?

Exercice 7.2 (1 point)

A quoi devez-vous faire attention au niveau de la forme de votre réponse ?

Exercice 7.3 (1 point)

Sur quelle base légale (article et alinéa) devez-vous vous baser dans votre réponse ?

Exercice 7.4 (1 point)

Pouvez-vous accéder à la demande de Thomas Inauen ?

Exercice 7.5 (2 points)

Veuillez justifier votre appréciation.

Proposition de solution

7.1 Demande de reconsidération (1)

7.2 Une simple lettre suffit / aucune décision n'est nécessaire (1)

7.3 Art. 53 al. 2 LPGA (1)

7.4 Non (1)

7.5 La décision est indubitablement erronée (1), mais la rectification n'est pas d'une importance significative (1)

Points obtenus :

Branche examinée 9a : Droit

Numéro du (de la) candidat(e)

F - 23 - _ _ _ - _

Exercice 8 : Procédure dans l'assurance-invalidité (7 points)

Donnée

Dans le domaine des assurances sociales, les personnes concernées ont des possibilités de collaborer et des moyens de droit assez étendus. En matière d'AI, il existe encore quelques particularités.

Exercice 8.1 (4 points)

L'office AI a terminé son instruction. Avant de rendre sa décision, il doit respecter certaines exigences formelles.

Veillez compléter le texte lacunaire ci-après :

L'office AI communique à la personne assurée la décision finale prévue concernant une demande de prestations au moyen _____.

La personne assurée a le droit _____ au sens

de l'article _____.

Si la décision prévue touche l'obligation de prestations d'un autre assureur,

_____.

Exercice 8.2 (3 points)

Veillez compléter le texte lacunaire ci-après :

Un office cantonal AI rend une décision.

Cette décision doit être contestée par _____

dans un délai de _____

auprès _____.

Points obtenus :

--

Branche examinée 9a : Droit

Numéro du (de la) candidat(e)

F - 23 - _ _ _ - _

Propositions de solution

Question 8.1

L'office AI communique à la personne assurée la décision finale prévue concernant une demande de prestations **au moyen d'un préavis (1)**.

La personne assurée a le droit **d'être entendue (1)** au sens de l'article **42 LPGA (1)**.

Si la décision prévue touche l'obligation de prestation d'un autre assureur, **l'office AI consulte ce dernier avant de rendre sa décision (1)**.

Question 8.2

La présente décision doit être contestée **par voie de recours (1)**
dans les 30 jours (1) auprès **du tribunal cantonal des assurances (1)**.

Points obtenus :